



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 28 AOÛT 2019

CITES CoP18 – Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées d’extinction
Genève, 17–28 août 2019

La CoP18 de la CITES s’achève sur un espoir pour les espèces menacées

Genève – La Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d’extinction (CoP18 de la CITES) s’achève aujourd’hui à Genève. Les pays qui se sont réunis du 17 au 28 août ont pris des décisions globalement favorables à la protection des espèces. Pour la Fondation Franz Weber, les mesures prises pour renforcer la protection des éléphants d’Afrique sont décisives. Grâce au travail intensif de la FFW, plus de 30 éléphants actuellement en captivité au Zimbabwe ne pourront pas être exportés vers la Chine ou d’autres pays hors de leur habitat naturel !

La CoP18 a décidé de mieux protéger les girafes du commerce international, ainsi que plusieurs espèces de requins et de raies, et a rejeté toutes les propositions, émanant des pays d’Afrique australe, de rouvrir le commerce de l’ivoire. Le commerce des poissons coralliens fera désormais l’objet d’études sérieuses, afin de pouvoir, à l’avenir, le restreindre. Quant à l’éléphant d’Afrique, il a fait l’objet de débats et de négociations intenses. Sa protection s’en est trouvée améliorée : la CoP18 a demandé des rapports réguliers sur les stocks étatiques d’ivoire, a réaffirmé sa volonté de voir les marchés nationaux d’ivoire fermer définitivement, dans le monde entier, y compris en UE et au Japon, et a interdit d’exporter les éléphants vers des zoos ou des cirques hors de l’habitat naturel de l’espèce, hormis en cas de situations exceptionnelles.

Quatre populations d’éléphants (Afrique du Sud, Botswana, Namibie et Zimbabwe) restent encore inscrites à l’Annexe II de la CITES, contrairement aux autres éléphants d’Afrique qui sont inscrits à l’Annexe I, et qui sont donc mieux protégés. Cette inscription différenciée crée un flou juridique et donne l’impression aux trafiquants et aux consommateurs que le commerce de l’ivoire pourrait reprendre. La FFW, observatrice au sein de la CITES depuis 1989 et qui a participé activement à la CoP18, continuera à se battre pour qu’un jour, enfin, cette espèce emblématique, symbolique, bénéficie de la plus haute protection.

Lors de la clôture de la CoP18, le Costa Rica, un pays très progressiste en matière de protection de l’environnement et des animaux, qui a, entre autres, interdit l’utilisation d’animaux dans les cirques, a proposé d’accueillir la prochaine Conférence des Parties (CoP19) en 2020. Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber, est heureuse du résultat de cette CoP, et est persuadée que ce n’est que le début d’un changement profond des mentalités dans le monde entier : *« cette année, on a réellement senti un changement à la CITES qui reflète l’opinion publique, de plus en plus favorable et sensible à la protection de notre planète en général. »*

CONTACTS

Vera Weber, présidente FFW, veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04,
Bureau, +41 21 964 24 24

Anna Zangger, avocate, anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59